Saint Pierre EN FAUCIGNY Au carrefour de la ville et de la nature

PROCES-VERBAL de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2024

Date de convocation : 21 mars2024

Présents : . Marin GAILLARD (Maire) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

Absents excusés : François GONON, Laure CHESSEL-BUTTAY, Stéphanie CONTAT ; (excusés).

Absents : Jean-Claude BESSON, Fernand METRAL, Léa LUTTRINGER

Secrétaire : Valérie CHAUVIGNÉ a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Procurations : . de François GONON à Gaëlle RANGHIERO
. de Laure CHESSEL-BUTTAY à Dominique SAULNIER
. de Stéphanie CONTAT à Eddi ETIENNE

- Ouverture de la séance à 19 heures 00

- L'ordre du jour pour la présente séance est le suivant et est adopté à l'unanimité :
  - Approbation du P.V. de la précédente séance (07/03/2024)
    . Stéphane BOUVARD aurait aimé une présentation plus poussée du projet de l'école de Toisinges afin de revoir le projet dans sa globalité.
    ↳ Cela sera fait lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, le permis de construire étant déposé, les plans sont définitifs maintenant.
  - Adoption de l'ordre du jour
  - Choix du secrétaire de Séance
  - Finances :
    . Reprise anticipée des résultats 2023 – N°DCM2024-16
    . Impôts directs communaux 2024 – N°DCM2024-17
    . Budget Primitif 2024 – N°DCM2024-18
    . Fongibilité des crédits – N°DCM2024-19
  - Personnel : Tableau des effectifs 2024 – N°DCM2024-20
  - Associations
    . Attribution des subventions de fonctionnement aux associations 2024 – N°DCM2024-21
    . Convention d'objectifs Harmonie Municipale – N°DCM2024-22
    . Convention d'objectifs CSSP – N°DCM2024-23
    . Convention d'objectifs Rugby Club le Môle – N°DCM2024-24
    . Convention d'objectifs Tennis Club – N°DCM2024-25
    . Convention d'objectifs INNOVALES – N°DCM2024-26
  - Subventions exceptionnelles – N°DCM2024-27
  - Forêt communale : Programme de travaux 2024 – N°DC32024-28
  - Tarification des évènements culturels – N°DCM2024-29
  - SYANE : Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications – rue des Celliers – N°DCM2024-30
  - C.C.P.R. : Groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants scolaires et la crèche – N°DCM2024-31
  - Questions diverses
  - Questions Orales

❖ Communications et informations :

- Urbanisme :
  - En mars ont été déposés 8 Permis de Construire (2 maisons individuelles, 1 garage, 2 reconstructions dont l'école de Toisinges, 1 rénovation, 2 agrandissements), 24 Déclarations Préalables, 9 Certificats d'Urbanisme et 3 Déclarations d'Intention d'Aliéner.
- Concessions cimetière : Néant
- Décision Municipale : Néant

❖ Finances :

. Reprise anticipée des résultats 2023 – N°DCM2024-16

Monsieur le Maire indique que l'exercice 2023 fait apparaître les résultats suivants en accord Comptable/Ordonnateur :

Section de Fonctionnement :
Excédent de 2.879.478,13 €

Section d'Investissement :

Déficit	-30.513,96 €
Restes à Réaliser en Dépenses :	3.300.095,55 €
Restes à Réaliser en Recettes :	3.366.200,00 €
Solde des restes à réaliser :	- 66.104,45 €
⇨ Besoin de financement :	0,00 €

Monsieur le Maire propose la Reprise Anticipée des Résultats 2023 au Budget Primitif 2024 comme suit :

1) Reprise en section d'Investissement du déficit de clôture 2023 d'Investissement soit -30.513,96 € (inscription en dépenses au compte 001).

2) Affectation du résultat de la section de Fonctionnement :
   - Affectation au Compte d'Investissement 1068 « Réserves » : 679.478,13 €
   - Report en section de fonctionnement (compte 002 en recettes) : 2.200.000,00 €
     (Correspondant à 1.743.811,17 € nécessaires pour équilibrer le budget et 456.188,83 € d'épargne de précaution)

Jean-Philippe LANSARD demande à combien s'élève la baisse de l'épargne de précaution ?
↳ Elle était de 650.000 € en 2021

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la reprise anticipée des résultats comme proposé.

. Impôts directs communaux 2024 – N°DCM2024-17

Monsieur le Maire rappelle que les taux communaux 2023 votés sans augmentation étaient de 17,98 % pour la TFPB, 33,59 % pour la TFPNB et 9,09 %, avec un coefficient correcteur de 0,927564. Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, **Monsieur le Maire** propose d'augmenter ces taux de 3%.

Il indique que ces taux n'ont pas augmenté depuis 1998, car ce n'était pas nécessaire, les recettes étant suffisantes. Les bases d'imposition notifiées ont augmenté globalement de 8,34 %, ce qui, avec l'augmentation des taux et les allocations compensatrices FNGIR et DCRTP assure un produit fiscal de 3.302.271 €, soit 274.000 € de plus que l'an dernier.
Les taux proposés restent bas par rapport à la moyenne nationale et départementale, ainsi qu'au niveau de l'intercommunalité.

Il s'agit d'être responsable et visionnaire pour la suite et de prendre en compte l'augmentation des dépenses.

Daniel BUFFLIER rajoute que le fonctionnement de Cohendier coûtera à la commune environ 300.000 € par an. Cette augmentation viendra compenser cette somme sans pénaliser l'investissement.

Dominique SAULNIER souhaite qu'une communication soit faite sur cette augmentation.
↳ C'est prévu dans le prochain Saint-Pierre Info de Juin.

Nicolas TRUBERT demande si cette augmentation sera suffisante ?
↳ C'est une augmentation raisonnable et suffisante pour cette année. Les finances sont saines, mais il ne faut pas attendre de ne plus avoir de capacité.

Nicolas TRUBERT demande s'il ne faudrait pas faire une plus grosse augmentation plutôt que plusieurs petites ?
↳ C'est une réflexion, mais il faut être prudent.

Jean-Philippe LANSARD juge que si le budget s'équilibre, il n'y a pas nécessité de faire plus.

Valentin VAUDEY ajoute que cela ne fait que suivre l'inflation, sans augmenter les capacités de la commune.

Valérie BOUVIER complète en indiquant qu'il faut penser à ce qui est acceptable pour la population.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

➢ FIXE comme suit -*+3%*- les taux communaux de la fiscalité directe 2024 :

Foncier Bâti (FB) :	18,52 %
Foncier Non Bâti (FNB) :	34,60 %
Taxe d'Habitation (TH) :	9,36 %

. Budget Primitif 2024 – N°DCM2024-18

Le débat se poursuit avec une présentation des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, le budget primitif étant présenté cette année sous le référentiel comptable M57.

Une présentation pluriannuelle des gros investissements est faite concernant notamment la restructuration de la Villa Cohendier et l'extension de l'école de Toisinges.

Jean-Philippe LANSARD demande quel est l'ordre de grandeur entre les dépenses de Cohendier et de l'école de Toisinges ?
↳ Cohendier a un budget global de 5.500.000 €. 1.000.000 € sont budgétés sur 2024 plus 2.200.000 € de crédits reportés. Les dépenses seront soldées cette année.
L'école de Toisinges représente un budget global de 14.000.000 €. 2.000.000 sont prévus cette année plus 760.000 € de crédit reportés. Le budget s'échelonnera jusqu'à début 2027.

Valérie BOUVIER demande à partir de quand la commune commencera de rembourser l'emprunt ?
↳ A partir de juillet 2024 et jusqu'en 2049.

Arnaud BOUVARD remarque que dans le coût global de Toisinges, il faudrait rajouter le coût du foncier et la desserte de l'école.
↳ La voirie est intégrée dans le projet.

Concernant la dette, **Monsieur le Maire** *considère qu'elle est raisonnable et représente 48 € par habitant, en hausse par rapport à l'an dernier, la moyenne de la strate est de 97 €.*

Jean-Philippe LANSARD demande si les budgets 2025 et 2026 pourront se prévoir sans emprunt ?
↳ C'est l'objectif.

Après discussion, le Conseil Municipal :

➢ **Approuve,** à l'unanimité, **le Budget Général 2024** qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses **9.846.101,00 € en section de fonctionnement** et à **8.853.963,79 € en section d'Investissement.**

. Fongibilité des crédits – N°DCM2024-19

En application de l'article L5217-10-6 du CGCT, le référentiel budgétaire et comptable M57 et le règlement budgétaire adopté par le Conseil Municipal du 14 septembre 2023 prévoient que dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le Conseil Municipal peut déléguer à son Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.
Dans ce cas, le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

➢ Autorise le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de :
. 5 % des dépenses réelles de fonctionnement
. 5 % des dépenses réelles d'investissement

❖ Personnel : Tableau des effectifs 2024 – N°DCM2024-20

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de tenir compte des, mouvements de personnel, évolutions de postes et avancements de grade, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs 2024.
Il s'agit également de créer 3postes dans le cadre de l'ouverture de la villa Cohendier et 1 poste au service Finances.

Quelques éléments statistiques sont présentés :

- *La pyramide des âges montre un âge moyen de 46,50 ans pour les hommes qui représentent 22 % des effectifs et 45,72 ans pour les femmes qui représentent 78 % des effectifs.*
- *Par catégorie hiérarchique, le personnel compte 67,41 % de catégorie C, 19,41 % de catégorie B et 12,52 % de catégorie A.*
- *On dénombre 81,43 % de titulaires, 18,45 % de contractuels et 0,12 % de vacataires.*
- *Cela représente 91 agents au 31/12/2023 dont 50 à temps complet, soit 71,97 équivalent temps plein.*
- *Les mouvements ont été équilibrés en 2023 avec 24 arrivées et 24 départs.*
- *43 agents ont été absents pour maladie ou maternité, soit 799 jours.*

Après discussion, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

➢ Approuve tableau des effectifs 2024 du personnel communal selon les modifications suivantes :

- Filière Administrative :
  . Création d'un poste d'Attaché TC à compter du 01/06/2024
  . Création d'un poste de Rédacteur principal 1ère classe TC à compter du 01/07/2024
  . Création de 3 postes d'Adjoint administratif TC à compter du 01/09/2024
  . Suppression d'un poste de Rédacteur principal 2ème classe TC à compter du 01/07/2024

- Filière Technique :
  . Création d'un poste d'Agent de maîtrise principal TC à compter du 01/07/2024
  . Création d'un poste d'Agent de maîtrise TNC 24 heures à compter du 01/10/2024
  . Suppression d'un poste d'Agent de maîtrise TC à compter du 01/07/2024
  . Suppression d'un poste d'Agent de maîtrise TNC 24 heures à compter du 01/10/2024
  . Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe TC à compter du 01/05/2024

- Filière Médico-sociale :
  . Création d'un poste d'Agent social principal de 2ème classe TC à compter du 01/09/2024
  . Suppression d'un poste d'Agent social TC à compter du 01/09/2024

- Filière Animation :
  . Création d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe TNC 24 heures à compter du 01/11/2024
  . Création d'un poste d'adjoint d'animation Principal 1ère classe TC à compter du 01/12/2024
  . Suppression d'un poste d'Adjoint d'animation TNC 24 heures à compter du 01/11/2024
  . Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2è classe TC à compter du 01/12/2024.

➢ Autorise le recrutement de contractuels pour les 4 emplois permanents créés pour la filière administrative ;

➢ Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

➢ Charge le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir du 01 avril 2024.

❖ Associations :

. Attribution des subventions de fonctionnement aux associations 2024 – N°DCM2024-21
Rapporteur Laurence PARROT-SCHOPPHOFF

Laurence PARROT-SCHOPPHOFF présente le projet discuté en Commission « Culture, Vie Locale, Associative et Sportive » pour l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations. Elle précise qu'il y a eu moins de demandes d'associations qui ont toutes été relancées. Par ailleurs, il n'est pas proposé de subvention pour les associations qui reçoivent des fonds de l'État.

Arnaud BOUVARD demande pourquoi la subvention au C.C.A.S est en baisse ?
↳ Il y a eu peu de dépenses en 2023 avec moins de demandes sociales et l'excédent est important.

Jean-Philippe LANSARD fait remarquer que c'est la principale baisse, passant de 13.000 € à 5.000 €.
↳ Si cela s'avère nécessaire, une décision modificative sera proposée en cours d'année.

Sur proposition du Maire, après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2024 :

ASSOCIATIONS	2 024
CULTURE ET LOISIRS	
A.C.C.A. (Société de Chasse)	230
Arts Allobroges (peinture)	200
Be-Myxx (danse)	400
Génération Dance	400
Tendance Country	400
Pétanque du Borne (La)	400
Saucha Yoga	400
Entente Gymnique du Faucigny	400
Danse Twirl Academia	400
Club Alpin Français La Roche – Bonneville	1 100
MJC La Roche (Maison pour tous)	4 480 40 € x 112 adhérents
RELATIONS PUBLIQUES	
Amicale des Sapeurs Pompiers *(rembt cotisation assurance)*	2 004
Office de Tourisme La Roche sur Foron	6 700
Anciens Combattants	500

SECTEUR SCOLAIRE	
Amis des Ecoles	1 200
USEP	400
ESCR (200 €/élève classe élémentaire)	1 800
SECTEUR SOCIAL	
Banque Alimentaire (0,12 €/habitant)	900
Les restos du cœur (0,12 €/habitant)	900
Amicale du personnel de l'EHPAD	300
VITANIM (animation EHPAD)	1 500
Les Ass'Matinées	140
C.C.A.S. Subvention d'équilibre	5 000
Alcool Ecoute Joie et Santé de Haute-Savoie (Section du Faucigny)	400
SECURITE – PROTECTION SANITAIRE - SANTE	
Donneurs de Sang	1 500
Croix Rouge Française (Comité La Roche-Reignier)	500
Nez Rouge	300
SEPAS Impossile	200
Secours en montagne	500
SPORTS	
Faucigny Badminton Club	900
Hand Ball du Pays Rochois L'employée du club participe à des initiations avec le périscolaire	2 000
Handicap Sport Bonneville - Handisport	200

. Convention d'objectifs Harmonie Municipale – N°DCM2024-22
Rapporteur Laurence PARROT-SCHOPPHOFF

Laurence PARROT-SCHOPPHOFF_informe le Conseil Municipal que la commune participe chaque année au financement de l'Harmonie Municipale, de l'Ecole de Musique et de la Chorale par le versement d'une subvention importante.
Compte tenu de l'implication importante de l'Harmonie au sein de la commune, il convient de poursuivre le soutien financier qui lui est accordé.

Aussi et comme les années précédentes, afin de respecter la règlementation en vigueur, une convention d'objectifs et de moyen est proposée pour 2024 pour un montant de 70.000 € déterminé au vu du budget de l'association, d'un programme d'action et de l'intérêt général et public local que représentent les activités de l'association.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve la convention d'objectifs à intervenir entre l'Harmonie Municipale et la commune ;
- Autorise le Maire à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant ;
- Approuve le versement du montant de la subvention 2024, soit 70.000 €.

. Convention d'objectifs CSSP – N°DCM2024-23
Rapporteur Laurence PARROT-SCHOPPHOFF

Laurence PARROT-SCHOPPHOFF informe le Conseil Municipal que la commune verse chaque année une subvention de fonctionnement au C.S.S.P et participe ainsi à favoriser la pratique du sport.
Compte tenu du montant de la subvention demandée, 16.600 €, des travaux d'investissement qui seront réalisés en 2024 notamment pour la remise en forme du terrain d'entrainement et l'arrosage intégré et des travaux d'entretien réalisés chaque année, il est important de formaliser une convention d'objectifs.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve la convention d'objectifs à intervenir entre le C.S.S.P. et la commune ;
- Autorise le Maire à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant ;
- Approuve le versement du montant d'une subvention de fonctionnement pour 2024 de 16.600 €.

. Convention d'objectifs Rugby Club le Môle – N°DCM2024-24
Rapporteur Laurence PARROT-SCHOPPHOFF

Laurence PARROT-SCHOPPHOFF informe le Conseil Municipal qu'à l'instar de la décision prise par le Conseil Municipal pour le C.S.S.P., il est également proposé une convention d'objectifs avec le Rugby Club le Môle, tenant compte d'une demande de subvention de fonctionnement de 1.500 € pour 2024 ainsi qu'une participation au financement relatif à l'emploi par l'association d'un éducateur qui intervient notamment dans le cadre des classes rugby au collège Karine RUBY pour un montant de 8.000 € représentant 1/3 du coût total du salarié, le reste devant être pris en charge par La Roche/Foron et Bonneville.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve la convention d'objectifs à intervenir entre le Rugby Club le Môle et la commune ;
- Autorise le Maire à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant ;
- Approuve le versement du montant d'une subvention de fonctionnement pour 2024 de 9.500 €.

. Convention d'objectifs Tennis Club – N°DCM2024-25
Rapporteur Laurence PARROT-SCHOPPHOFF

Laurence PARROT-SCHOPPHOFF informe le Conseil Municipal qu'en continuité des décisions prises pour le C.S.S.P et le Rugby Club le Môle, une convention d'objectifs est proposée avec le Tennis Club pour prendre en compte la subvention de fonctionnement de 5.000 € pour 2024 ainsi que la mise à disposition des 3 courts extérieurs et du tennis couvert.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve la convention d'objectifs à intervenir entre le Tennis Club et la commune ;
- Autorise le Maire à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant ;
- Approuve le versement du montant d'une subvention de fonctionnement pour 2024 de 5.000 €.

. Convention d'objectifs INNOVALES – N°DCM2024-26

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, soucieuse de favoriser et valoriser le développement de l'économie de proximité et l'entreprenariat social sur la commune, la ville de Saint-Pierre-en-Faucigny s'attache à soutenir les initiatives de nombreux partenaires.

Dans ce cadre, elle soutient depuis 2014 le travail mené par l'association INNOVALES et souhaite répondre à sa sollicitation de soutien financier en lui apportant une subvention de fonctionnement.

Comme en 2023, une convention d'objectifs et de moyens (projet joint) est proposée pour 2024 avec un montant de 20.000 € déterminé au vu du programme d'activités et de projets développés et de l'intérêt général et public de l'association.

Monsieur le Maire *rajoute qu'il a rencontré le Président et le Directeur d'INNOVALES. La commune a toujours une attention particulière pour cette association.*

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et par 21 voix « Pour » ; Nicolas TRUBERT, Daniel BUFFLIER et Valérie BOUVIER ne prenant pas part au vote :

- Approuve la convention d'objectifs à intervenir entre l'association INNOVALES et la commune ;
- Autorise le Maire à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant ;
- Approuve le versement du montant d'une subvention 2024, soit 20.000 €.

❖ Subventions exceptionnelles – N°DCM2024-27

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :
  - 1.000 € à la Protection Civile de Haute-Savoie au titre de participation à l'acquisition d'un véhicules 9 places destiné à renforcer leurs moyens d'intervention et permettre une réponse plus efficace lors des situations d'urgence ;
  - 90 € au Foyer Socio-Educatif du Collège « Les Allobroges » pour participer au séjour linguistique à Barcelone du 17 au 23 mars 2024 pour 2 élèves de Saint-Pierre en classe de 3°.

❖ Forêt communale : Programme de travaux 2024 – N°DC32024-28

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'O.N.F., gestionnaire de la forêt communale, propose comme chaque année, un programme d'actions préconisées pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune.
Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt communale et les prestations à réaliser sont conformes aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescription des Travaux et Services Forestiers et d'Exploitations Forestières (CNPTSF et CNPEF).

Il s'agit de travaux :
- D'entretien et de propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétiques sur les points P12 et P14, sentier de Prélaz ;
- Environnementaux sur les parcelles 3 et 4 ;
- Sécuritaires sur toute la forêt ;
  Et s'élevant à un montant total de 9.599,64 € TTC

Daniel BUFFLIER rajoute qu'une coupe devrait être vendue cette année avec une recette espérée de 20.000 €.
Par ailleurs, une visite de la forêt est prévue samedi 04 mai, rendez-vous à 9h00 devant la mairie.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux 2024 pour la forêt communale.

❖ Tarification des évènements culturels – N°DCM2024-29
Rapporteur Laurence PARROT-SCHOPPHOFF

Laurence PARROT-SCHOPPHOFF informe le Conseil Municipal que la commune organise chaque année des évènements culturels gratuits de qualité qui représentent un coût non négligeable pour le budget.

Il apparait aujourd'hui important, à l'instar des autres services à la population, de créer une tarification pour ces animations.

La commission « Culture, Vie Locale, Associative et Sportive » a étudié ce sujet lors des réunions du 23 janvier et 19 mars 2024.

Il s'agit de participer à l'effort collectif de la réduction des dépenses pour plus d'équité, valoriser la programmation de qualité déjà proposée et également de mettre en valeur certains évènements et d'avoir une certaine égalité entre les citoyens.

Après plusieurs échanges et réflexions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer une tarification à 10 € pour le concert d'automne, le théâtre et le concert de poche public à partir des prochaines programmations de 2024.

❖ SYANE : Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications – rue des Celliers – N°DCM2024-30
Rapporteur Daniel BUFFLIER

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que sur proposition de la commune, le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2024, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération – Rue des Celliers figurant dans le tableau en annexe ;
. d'un montant global estimé à : 586.015,22 €
. avec une participation financière communale s'élevant à : 333.090,51 €
. et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 17.580,45 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny :

1) Approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
2) S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

80 % de la commune sera ainsi traitée.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement et sa répartition financière :
  . d'un montant global estimé à : 586.015,22 €
  . avec une participation financière communale s'élevant à : 333.090,51 €
  . et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 17.580,45 €

- S'engage à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 14.064,36 €, sous forme de fonds propres après la réception par SYANE de la première facture de travaux ;
  Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération ;

- S'engage à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 266.472,41 € ;
  Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

❖ C.C.P.R. : Groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants scolaires et la crèche – N°DCM2024-31

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 2016, renouvelée en 2020, une convention de groupement de commandes lie la C.C.P.R. et les communes du Pays Rochois pour la passation d'un marché de fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants scolaires et la crèche.

Le marché actuel, débuté septembre 2020, se termine le 31 août 2024.

Compte tenu des économies d'échelle à réaliser, il apparait toujours opportun de regrouper les besoins des communes et de la C.C.P.R., cette démarche s'inscrivant pleinement dans le cadre du schéma de mutualisation mis en place qui prévoit un service commun pour la commande publique.

Il est donc proposé de signer une convention entre la C.C.P.R. et les communes d'Amancy, Arenthon, Eteaux, La Chapelle Rambaud, St-Laurent, St-Sixt et Saint-Pierre pour constituer un groupement d'achat et lancer une consultation en vue de la passation d'un accord cadre à bons de commande pour la fourniture de repas en liaison froide et goûters à destinations des écoles maternelles et élémentaires, de l'accueil de loisirs intercommunal périscolaire et extrascolaire et de la crèche.

La C.C.P.R. est désignée comme coordonnateur du groupement et chargée d'organiser la consultation des entreprises.

Les membres du groupement s'engagent à signer, à hauteur de leurs besoins respectifs, un accord cadre à bons de commande avec le candidat retenu.

La commission d'appel d'offres du groupement est présidée par la C.C.P.R. et est constituée d'un représentant élu pour chaque collectivité parmi les membres de la commission d'appel d'offres.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- ➢ Approuve la convention de groupement de commandes jointe entre la C.C.P.R. et les communes d'Amancy, Arenthon, Eteaux, La Chapelle Rambaud, St-Laurent, St-Sixt et Saint-Pierre ;
- ➢ Désigne Dominique CORNET, membre de la commission d'appel d'offres communale pour participer à la commission d'appel d'offres du groupement.
- ➢ Autorise le Maire à signer la convention et à procéder à toutes démarches et formalités s'y rapportant.

❖ Questions orales :

• Valérie BOUVIER, 1ère Adjointe :
- Cohendier :
  . Prochaine commission «Transversalité/Culture le 11 avril pour valider des textes et faire le choix de coloris des mobiliers avant visite du magasin Ligne Roset.
  . Recrutement en cours pour le responsable du site. Plusieurs candidats sont intéressants.

• Daniel BUFFLIER, 2ème Adjoint :
- Prochaine commission « Aménagement du Territoire et Travaux » le 25 avril.

• Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, 3ème Adjointe :
- Préparation en cours des Estivales et des Cinémas de plein air dont les films ont été choisi par la population. A venir les festivités du 13 juillet.

• Eddi ETIENNE, 4ème Adjoint :
- Forum « Jobs d'été » le 20 avril de 10h à 13h au service jeunesse.

• Guy DUJOURD'HUI, 5ème Adjoint :
- 46ème Foire de Printemps :
  76 Exposants dont 35 nouveaux. Le linéaire est plein, on refuse du monde.
  Les conseillers municipaux volontaires sont attendus à 5h30 samedi matin puis à 18h pour la fermeture.

- Monsieur le Maire :
  - Aménagement du Centre : compte-rendu de la réunion du 19 mars avec le concessionnaire Crédit Mutuel/Icade qui est venu exposer quelques propositions de modifications du projet compte tenu de la conjoncture et de la mise en carence de la commune pour les logements locatifs sociaux. Les élus ont pris note de ces demandes et rendront prochainement réponse.

Clôture de la séance à 21 heures.

N°DCM2024-16	Finances : Reprise anticipée des résultats 2023
N°DCM2024-17	Finances : impôts directs communaux 2024
N°DCM2024-18	Finances : Budget Primitif 2024
N°DCM2024-19	Finances : Fongibilité des crédits
N°DCM2024-20	Personnel : Tableau des effectifs 2024
N°DCM2024-21	Associations : attribution des subventions de fonctionnement aux associations 2024
N°DCM2024-22	Subvention : Convention d'objectifs Harmonie Municipale
N°DCM2024-23	Subvention : Convention d'objectifs CSSP
N°DCM2024-24	Subvention : Convention d'objectifs Rugby Club le Môle
N°DCM2024-25	Subvention : Convention d'objectifs Tennis Club
N°DCM2024-26	Subvention : Convention d'objectifs INNOVALES
N°DCM2024-27	Subventions exceptionnelles
N°DCM2024-28	Forêt communale : programme de travaux 2024
N°DCM2024-29	Tarification des évènements culturels
N°DCM2024-30	SYANE : Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité , d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications – rue des Celliers
N°DCM2024-31	CCPR : Groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants scolaires et la crèche

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Valérie CHAUVIGNÉ

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)